



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

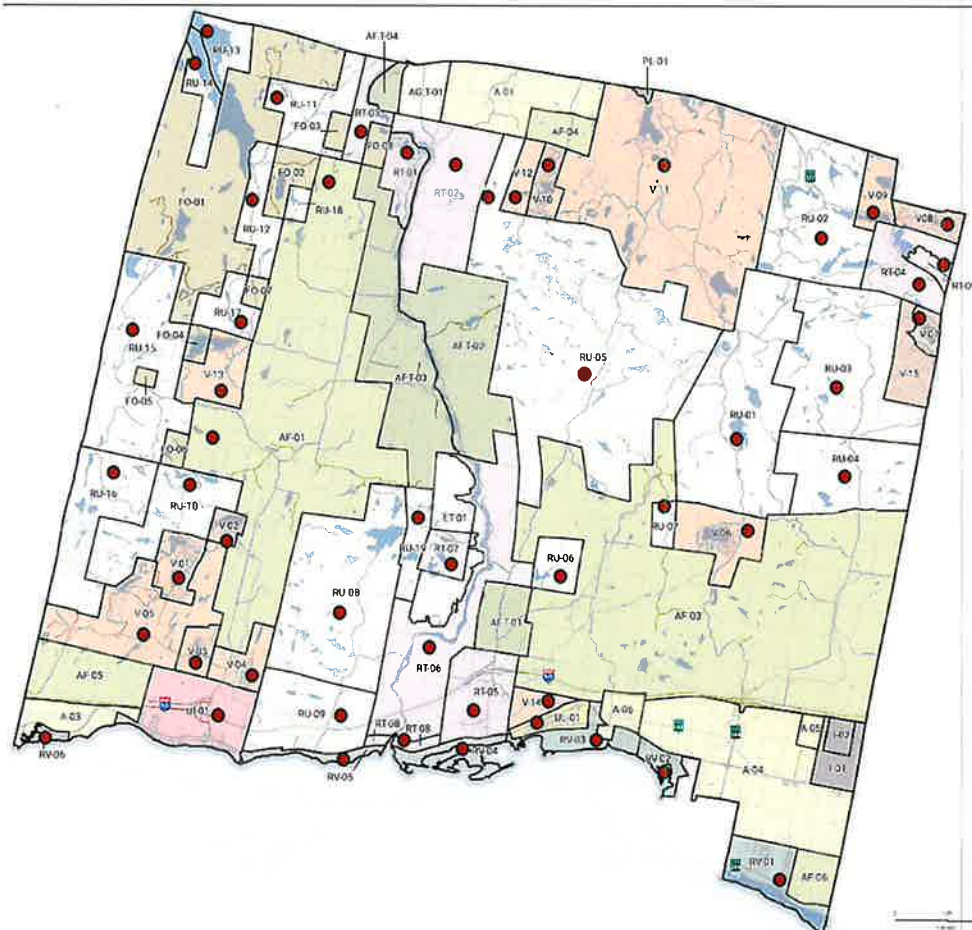
Séance de consultation publique

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville sur la Rouge a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 2026-03-902 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 et ses amendements, afin notamment :
 - Définir l'« unité d'habitation accessoire détachée » ;
 - Préciser les normes d'implantation et d'intégration architecturale applicables des unités d'habitations accessoires détachées ;
 - Encadrer la relation entre les bâtiments accessoires et les usages principaux ;
 - Introduire les modalités d'autorisation par usage conditionnel dans les zones concernées.
2. Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.
3. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 11 août 2026 à compter de 18h30, pour ce projet de règlement, à l'Hôtel de Ville, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer à ce sujet seront entendus.
4. Le présent projet de règlement s'applique aux zones concernées et zones contiguës suivantes:

Les zones concernées (voir point rouge ● sur la carte) : RV-01 à RV-06, UL-01, UI-01, RU-01 à RU-19, RT-01 à RT-07 et V-01 à V-14.

Les zones contiguës aux zones concernées : A-01, A-03, A-04, A-05, A-06, AG-T-01, AF-01, AF-03, AF-04, AF-05, AF-06, AFT-01, AFT-02, AFT-03, AFT-04, ET-01 et FO-01 à FO-08.



5. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'Hôtel de Ville, au service du Greffe, durant les heures normales de bureau.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 15 juillet 2026



François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier